



2022-54

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le 20 mai à 18 heures 45.  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.  
Date de la convocation : 16/05/2022  
Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY,  
Michel BEGON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES  
Christian GIRARD, Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS,  
Bernadette PELISSIER, Raymonde HABOUZIT,  
Patrice LHOSTE, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Sébastien GAGNE  
Excusés :  
Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Roland SEUX  
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON  
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Danièle VALLERY  
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laetitia PRADINES

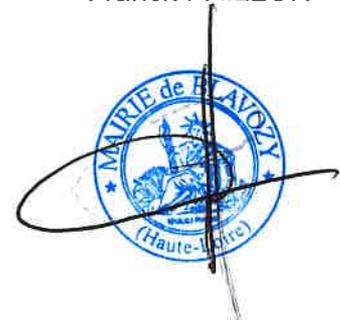
**OBJET : ACHAT TICKETS DE MANEGE FETE VOTIVE**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de renouveler pour cette année encore l'achat de tickets de manège à l'occasion de la fête votive, le dernier week-end de juin, pour être distribués aux enfants de la Commune. Il propose de fixer un montant maximum, à répartir en fonction des manèges présents lors de la fête votive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition d'achats de tickets de manège à l'occasion de la fête votive de la commune ;
- FIXE le montant maximum de cet achat à 400 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'achat de ces tickets en fonction des manèges présents lors de la fête votive ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Le Maire,  
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 20/05/2022  
Pour extrait certifié conforme